

**Document d'information :****Traduction des données et des documents du Système intégré de gestion en ligne (IOMS)**

*(Document présenté par le Président du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT), en consultation avec le Secrétariat de l'ICCAT)*

**Contexte général**

Le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) s'est réuni pendant la période intersessions au mois de février 2024 afin de discuter du développement du Système intégré de gestion en ligne (IOMS), en plus d'autres sujets pertinents pour le plan de travail du groupe. Le WG-ORT a discuté d'un aspect important lié à la transparence, à savoir la disponibilité de certains éléments de l'information gérée par l'IOMS dans les trois langues officielles de l'ICCAT, tels que les Rapports annuels. Cette question est soulevée par le Président du Comité d'application à la 24<sup>ème</sup> réunion extraordinaire de la Commission de 2024, et il a recommandé au STACFAD et au WG-ORT d'explorer avec le Secrétariat de l'ICCAT la possibilité de traduire progressivement les sections du Rapport annuel qui apparaissent dans l'IOMS. Le Secrétariat de l'ICCAT a confirmé que le budget actuel de l'IOMS ne tient pas compte de l'externalisation de ces tâches de traduction et qu'il ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser cette tâche en interne. Le Secrétaire exécutif a noté que les coûts supplémentaires qui n'étaient pas encore prévus dans le budget de l'IOMS, comme celui-ci, devaient être soumis au STACFAD. Le Secrétariat de l'ICCAT a recommandé que cette proposition soit présentée au Comité d'application par le biais d'un document et, si elle est approuvée par le Comité d'application, elle peut être renvoyée au STACFAD afin qu'il l'examine et élabore une recommandation à l'intention de la Commission. Le WG-ORT a convenu de présenter la proposition en tant que document du Comité d'application à la Réunion annuelle de la Commission de 2024.

En ce qui concerne les informations tirées des rapports annuels, l'IOMS stocke actuellement les données correspondant à la section 3. Les informations stockées pour chaque exigence indiquent si la CPC considère qu'elle est applicable (et la raison correspondante si elle ne l'est pas), les dates de soumission et la réponse liée à l'exigence. On peut raisonnablement s'attendre à ce que les informations et les textes stockés dans l'IOMS augmentent à l'avenir, notamment si de nouvelles exigences en matière de déclaration apparaissent ou si les exigences actuelles sont modifiées. En fait, actuellement, l'IOMS ne stocke pas les informations détaillées des sections 1 et 2 des rapports annuels, ce qui pourrait devenir un objectif à moyen terme pour le WG-ORT. Étant donné que l'IOMS est destiné à être l'interface pour toutes les obligations de déclaration de l'ICCAT à long terme, une augmentation substantielle des données et du texte à traduire est attendue à l'avenir, pour laquelle le Secrétariat de l'ICCAT aura besoin d'un soutien supplémentaire pour externaliser les services de traduction.

**Contexte supplémentaire: Extrait du rapport des sessions du Comité d'application (Rapport de la période biennale 2022-2023, IIe partie (2023) - Vol. 1, Annexe 9, point 4).**

Le Président du Comité d'application a également recommandé que le Secrétariat de l'ICCAT et la Commission étudient la possibilité de traduire progressivement les sections du questionnaire du rapport annuel, qui sont actuellement publiées uniquement dans la langue d'origine. Le Président a fait remarquer que dans de nombreux cas, voire dans la plupart des cas, les CPC qui remplissent un rapport annuel via l'IOMS se contentent de confirmer la validité des informations de l'année précédente pour un champ de déclaration particulier. Ainsi, l'ICCAT pourrait envisager de traduire chaque année différentes sections des rapports annuels soumis, jusqu'à ce que toutes les sections aient fait l'objet d'une première traduction, puis de ne traduire que les champs du formulaire qui ont été mis à jour. Il est clair que cela a un coût, mais un coût qui pourrait être étalé et qui pourrait diminuer avec le temps. Le Président a recommandé que cette idée soit prise en considération par le WG-ORT en coopération avec le Secrétariat de l'ICCAT.

## **Recommandation**

Compte tenu des implications financières associées à la traduction des données et des documents de l'IOMS dans les trois langues officielles de l'ICCAT, le Secrétariat de l'ICCAT devrait travailler pendant toute la période intersessions de 2025, en consultation avec l'équipe de développement de l'IOMS et les présidents du STACFAD, du Comité d'application et du WG-ORT, afin de déterminer les coûts associés à la traduction proposée. Le Secrétariat de l'ICCAT suggère que tous les coûts ou la charge de travail associés à la traduction des sections du Rapport annuel saisies dans l'IOMS soient estimés avant de déterminer les besoins en matière de traduction. En outre, l'impact financier de tout travail de traduction supplémentaire devra être régulièrement revu et actualisé. L'analyse doit tenir compte de l'étendue des informations à traduire et de la charge de travail associée, étant donné qu'il faudra passer des contrats externes pour effectuer le travail. Un rapport devrait être présenté au STACFAD lors de la 29e réunion ordinaire de la Commission pour examen dans le cadre du budget biennal 2026-2027. En outre, le Président du WG-ORT présentera également une mise à jour au Comité d'application lors de la 29e réunion ordinaire de la Commission en 2025.